

L'ADMINISTRATION BUSH 2

## Alberto Gonzales, le juriste de la torture



Le président George W. Bush a nommé son fidèle conseiller, Alberto Gonzales, secrétaire à la Justice. Après avoir été l'avocat d'Enron, il avait rendu des décisions à la Cour suprême du Texas outrageusement favorables au lobby de l'Énergie, puis, à la Maison-Blanche, il avait protégé le secret du Groupe Cheney sur l'Énergie. Il s'était surtout illustré en affirmant que le Texas n'était pas tenu d'appliquer la Convention de Vienne, puis que les États-Unis ne sont pas tenus par celle de Genève. Membre d'une association d'extrême droite, la Federalist Society, M. Gonzales a déjà mis en place des juridictions d'exception et généralisé l'usage de la torture. Il se propose maintenant d'épurer le département de la Justice.

page 2

### Les dettes irakiennes en question

TRIBUNES LIBRES INTERNATIONALES

Sylvain Charat, déplore la non annulation de la dette irakienne. En effet, une dette contractée par un dictateur au détriment de son peuple ne devrait pas être remboursable par ce dernier, une fois libéré. Cependant, ce raisonnement juste trouve rapidement sa limite politique. Quelle instance peut déterminer qu'un régime est une dictature ? Et cet argument applique-t-il dans tous les États et à tous les gouvernements illégitimes ?

page 6

REPÈRE : 18 NOVEMBRE 1978

### Jonestown

Dans les années 60, le jeune pasteur pentecôtiste James Jones débarque à San Francisco. Il attire les foules qui apprécient son discours social radical et sa lutte pour les droits des minorités ethniques. En 1973, il est retourné par la CIA qui le fait chanter et transforme sa paroisse en une Mecque de la contestation, en réalité un laboratoire de manipulation par la parole, la coercition et les drogues. La CIA y place ses hommes et prend des notes. Jones prêche un communisme biblique et finit par organiser l'exode de 1 500 paroissiens vers la Nouvelle Jérusalem, le « Temple du Peuple », dans la jungle guyanaise. Quand certains paroissiens veulent fuir le goulag vert, ils sont emprisonnés. Le 18 novembre 1978, le député Léo Ryan débarque en mission d'inspection, il est abattu par les gardes de Jones. Celui-ci déclare que la 3<sup>e</sup> Guerre mondiale est arrivée, que la jungle grouille de soldats américains et qu'il faut se préparer à la parousie. 900 adeptes se rassemblent et boivent de la grenadine au cyanure. Ceux qui résistent sont abattus. ■

### La dette de l'Irak n'existe pas



Damien Millet, président du Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde, propose d'envisager le problème de la dette de l'Irak qui agite en ce moment les créanciers du Club de Paris sous un angle nouveau. En effet, explique-t-il, une dette contractée par un dictateur au détriment de son peuple l'est en nom propre. Les créanciers ne sont pas fondés à en exiger le remboursement par l'État. Un raisonnement qui s'applique aux dettes contractées par tous les gouvernements illégitimes, celui de Saddam Hussein comme ceux de Paul Bremer III et d'Iyad Allaoui.

page 14

## L'administration Bush 2

# Alberto Gonzales, le juriste de la torture

**Le président George W. Bush a nommé son fidèle conseiller, Alberto Gonzales, secrétaire à la Justice de la nouvelle administration. Après avoir été l'avocat d'Enron, il avait rendu des décisions à la Cour suprême du Texas outrageusement favorables au lobby de l'Énergie, puis, à la Maison-Blanche, il avait protégé le secret du Groupe Cheney sur l'Énergie. Le nouveau ministre s'était surtout illustré en affirmant que le Texas n'était pas tenu d'appliquer la Convention de Vienne, puis en affirmant que les États-Unis ne sont pas tenus par la Convention de Genève. Membre d'une association d'extrême droite, la Federalist Society, M. Gonzales a déjà mis en place des juridictions d'exception et généralisé l'usage de la torture. Il se propose maintenant d'épurer le département de la Justice.**



Alberto Gonzales est le premier hispanique à accéder à la fonction d'attorney general des États-Unis. En rendant publique sa nomination, le 10 novembre 2004 au salon Roosevelt de la Maison-Blanche, le président George W. Bush n'a pas manqué de souligner ses origines modestes [1]. Né dans une famille d'immigrants mexicains, d'un père ouvrier en bâtiment à peine titulaire d'un brevet des collèges, il suivit des études brillantes qui lui permirent, via l'Air Force Academy, de poursuivre des études supérieures. Il passa un diplôme de sciences politiques à la Rice University, puis de droit à Harvard. Son parcours exemplaire illustrerait donc à merveille le « rêve américain » de promotion individuelle par l'initiative et l'effort. Il serait un motif d'encouragement et de

fierté pour tous les latino-américains [2].

Cependant, M. Gonzales ne doit sa fulgurante ascension qu'au dévouement et à la loyauté dont il a fait preuve vis-à-vis de son patron George W. Bush. Après avoir travaillé une douzaine d'années au sein du cabinet d'avocats Vinson & Elkins à Houston (Texas), il devint conseiller juridique du gouverneur Bush, en 1994.

À ce titre, Alberto Gonzales fut notamment chargé d'étudier les recours en grâce des condamnés à mort. Le magazine conservateur *Atlantic Monthly* [3], a étudié les 57 mémos qu'il a rédigés. Tous mettent en avant le détail des crimes et passent sous silence l'insuffisance des droits de la défense, les conflits d'intérêts des jurés et magistrats, les preuves douteuses, et même les preuves d'innocence.



Exécution capitale par injection au Texas

Systématiquement, le gouverneur Bush a refusé les grâces, s'est retranché derrière les décisions de justice (or, précisément la grâce n'est pas une décision judiciaire, mais politique) et s'est appuyé sur les mémos pour stigmatiser les condamnés.

Le cas le plus célèbre est celui de Terry Washington, un assassin de 33 ans, reconnu coupable du meurtre atroce d'une jeune restauratrice. M. Washington était un attardé mental, dont le niveau de compréhension était comparable à celui d'un enfant de 7 ans. Enfant, adolescent et adulte, il avait été lui-même martyrisé de manière elle aussi particulièrement cruelle. Il fut exécuté comme les autres. Dans le cas d'Irinea Tristan Montoya, Alberto Gonzales refusa au prévenu le droit d'être jugé dans sa langue. Il écrivit au département d'État des États-Unis pour indiquer que l'État fédéré du Texas n'était pas signataire de la Convention de Vienne et ne se trouvait pas obligé de la respecter par la signature qu'y avait apposée le gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique. Le condamné, qui avait signé des aveux rédigés en anglais en croyant qu'il s'agissait d'un formulaire d'immigration, avant de se rétracter lorsque son avocat lui révéla la supercherie, fut lui aussi exécuté bien qu'il n'ait cessé de clamer son innocence [4].

Durant les six années de gouvernement de George W. Bush, 152 personnes furent exécutées au Texas. Dans la biographie qu'il lui a consacrée, James Hatfield relate les plaisanteries que ce châtiment inspirait au gouverneur [5].

M. Gonzales conseilla également à M. Bush de ne pas siéger comme juré lorsqu'il fut tiré au sort. Il argua qu'un gouverneur ne pouvait être juré dans une affaire car cela ferait perdre au prévenu la possibilité de requérir la grâce d'un tiers s'il était condamné. En réalité, il protégea ainsi M. Bush d'avoir à révéler la condamnation dont il avait fait l'objet et qui aurait dû lui faire perdre son droit d'éligibilité, mais qui, grâce aux relations de son père, se résuma à des travaux d'intérêt général [6].

En 1998, Alberto Gonzales est nommé par M. Bush secrétaire d'État du Texas. Et, en 1999, il est élu juge à la Cour suprême du Texas.

Pendant cette période, le cabinet d'avocat Vinson & Elkins, dont M. Gonzales était devenu associé, défendit les intérêts de la société de courtage en énergie, Enron. La compagnie fut le principal contributeur de la campagne de réélection du juge, qui perçut au total 100 000 dollars de l'industrie de l'énergie. Magistrat notoirement corrompu, il accepta 2 000 dollars du Texas Farm Bureau pendant le délibéré d'une affaire où cette assurance était prévenue, pour conclure en la relaxant. De même, il accepta 2 500 dollars de la Royal Insurance pendant un autre délibéré qui se conclua par la victoire du donateur [7].

En 2001, George W. Bush s'empara par la fraude de la Maison-Blanche. Il appela son fidèle Alberto Gonzales auprès de lui, comme conseiller juridique de la présidence.

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, Alberto Gonzales rédigea un décret présidentiel instituant des « commissions militaires » pour juger les terroristes. Ces commissions ne doivent pas être confondues avec les tribunaux militaires, et encore moins avec les juridictions civiles. Elles ne disposent pas de Code de procédure et les militaires qui la composent conviennent entre eux, au fur et à mesure et selon leurs besoins, de la procédure qu'ils suivent. Les prévenus n'ont pas le choix de leur avocat et la commission peut siéger à huis clos. Seule restriction : ces commissions ne peuvent juger que des étrangers [8].

Le 25 janvier 2002, Alberto Gonzales remit au président Bush un mémo indiquant que « *la guerre au terrorisme est une nouvelle forme de guerre* » « *ce nouveau paradigme rend obsolète les strictes limitations des Conventions de Genève sur l'interrogatoire des prisonniers ennemis et rend caduques certains de leurs dispositions* » [9], une analyse en droite ligne de celle qu'il avait formulée au Texas sur l'applicabilité de la Convention de Vienne. C'est en vertu de ce document que les prisonniers détenus à Guantanamo ne sont pas protégés par les Conventions de Genève [10].

Le 1er août 2002, Alberto Gonzales franchit un pas de plus en approuvant dans un nouveau mémo le recours à la torture [11]. C'est ce document qui a servi de base légale à la généralisation de la torture en Afghanistan et en Irak, notamment sur la base militaire de Bagram et à la prison d'Abu Ghraib [12].

Enfin, Alberto Gonzales se montra inflexible pour défendre les secrets de la Maison-Blanche. Il fit obstacle à toute communication publique des mémos relatifs aux diverses nominations de magistrats par la présidence. Surtout, dans la continuité de son service pour Enron, il empêcha le Congrès d'accéder aux documents internes du Groupe de développement de la politique énergétique nationale (National Energy Policy Development Group, NEPDG), la fameuse « Cheney Task Force » [13].

M. Gonzales n'est pas un homme isolé. Il arrive au département de la Justice avec une équipe nombreuse recrutée au sein d'une association de juristes d'extrême droite liée au lobby de l'Énergie, la Federalist Society [14]. Il devrait s'appliquer dans les prochains mois à noyauter toute l'administration de la Justice.

[1] « [President Nominates Judge Al Gonzales as Next Attorney General](#) », Service de presse de la Maison-Blanche, 10 novembre 2004.

[2] « [Alberto Gonzales reemplazará a Ashcroft](#) » par [Fernando Torres](#) », *Alia 2/Red Voltaire*, 12 novembre 2004.

[3] « [The Texas Clemency memos](#) » par Alan Berlow, *The Atlantic Monthly*, juillet-août 2003.

[4] « [Lone Star Justice, Alberto Gonzales' strange views on international law](#) » par Alan Berlow, *Slate*, 15 juin 2004.

[5] *Le Cartel Bush* par James Hatfield, Timéli éd. 2203.

[6] « [He could be the next Supreme Court Justice](#) » par Joan Biskupic, *USA Today*, 18 mars 2002.

[7] « [Justices collect prejudgement premium](#) », Texans for Public Justice.

[8] « [Martial Justice, Full and Fair](#) » par Alberto Gonzales, *The New York Times*, 30 novembre 2001 (traduction française reproduite en annexe de *L'Effroyable imposture*).

[9] « [Application of the Geneva Convention on prisoners of war to the conflict with Al Qaeda and the Taliban](#) » [Téléchargement](#).

[10] « [The Roots of Torture](#) » par John Barry, Michael Hirsh et Michael Isikoff, *Newsweek*, 24 mai 2004.

[11] « [An August 2002 memo by the Justice Department that concluded interrogators could use extreme](#) » par David Johnston et James Risen, *The New York Times*, 27 juin 2004. [Téléchargement du document](#).

[12] Dès 2002, le Réseau Voltaire avait alerté ses lecteurs sur la pratique de la torture par les Etats-Unis, ne recueillant que les sarcasmes de la presse atlantiste qui l'accusait alors, dans la grande tradition maccarthyste, d'anti-américanisme. Ces faits sont aujourd'hui publics et incontestés. Voir notre dossier « [Les États-Unis d'Amérique rétablissent la torture](#) ».

[13] Voir « [Les ombres du rapport Cheney](#) » par Arthur Lopic, *Voltaire*, 30 mars 2004.

[14] La Federalist Society a été créée par Spencer Abraham, secrétaire sortant à l'Énergie. Voir « [Spencer Abraham, un homme de confiance](#) », *Voltaire*, 15 avril 2004.

# Les dettes irakiennes en question

## Analyse

Omar Ahmad du Council on American-Islamic Relations observe dans *l'International Herald Tribune* la montée du sentiment anti-musulman aux États-Unis, qu'il s'agisse de l'opinion publique, des comportements, ou des discours politiques et religieux. Les mosquées ont ouvert leurs portes pendant le Ramadan, mais cela ne suffit pas et l'incompréhension croît.

L'atlantiste libéral, Sylvain Charat, déplore dans le *Jerusalem Post* que la France, l'Allemagne et la Russie aient refusé d'annuler totalement la dette irakienne. En effet, une dette contractée par un dictateur au détriment de son peuple ne devrait pas être remboursable par ce dernier, une fois libéré. En outre, si les États renonçaient à ce type de dettes, ils cesseraient de financer des dictateurs.

Cependant, ce raisonnement juste trouve rapidement sa limite. Quelle instance, et à partir de quels critères, peut déterminer qu'un régime est une dictature ? Comment distinguer les dettes ayant profité aux populations de celles ayant profité aux dictateurs ? Il y a pourtant nécessité d'appliquer une telle règle, comme le firent par exemple les Révolutionnaires russes en 1917, en refusant d'honorer les dettes contractées par le régime tsariste, mais il ne s'agit probablement pas là d'un exemple qui sied à M. Charat. Il faudrait pousser plus loin encore le raisonnement et admettre, comme Damien Millet, qu'il s'applique à tous les régimes illégitimes : ce qui, dans le cas de l'Irak signifie aussi bien celui de Saddam Hussein, que ceux de Paul Bremer III et d'Iyad Allaoui (voir « [La dette de l'Irak n'existe pas](#) »).

L'ambassadeur John Holmes dresse dans *Le Figaro* un bilan satisfait du travail accompli par la Coalition en Irak : des élections démocratiques vont bientôt



avoir lieu, des forces de sécurité sont en cours de formation, et des progrès ont été réalisés dans les secteurs hospitalier, éducatif et en matière de liberté de la presse. La communauté internationale devrait donc se joindre à cet effort méritoire lors de la conférence de Charm el-Cheikh. Un enthousiasme que l'on aimerait partager, mais qui semble déconnecté de la réalité : le pays est à feu et à sang, la Coalition vient de martyriser les villes de Samarra et de Falloudja, les hôpitaux ont été massivement détruits et personne n'a vu qu'ils aient été reconstruits, et le gouvernement provisoire vient de suspendre la liberté de la presse.

Le président de l'International Crisis Group (ICG), Gareth Evans, présente dans l'*International Herald Tribune* les recommandations de son association pour résoudre la crise nucléaire nord-coréenne. Ce document est un chef-d'œuvre de « communication » : il analyse la crise avec une remarquable précision, mais en l'extrayant de son contexte. Pas un mot sur la guerre de Corée, ses conséquences et ses séquelles ; pas un mot sur l'isolement du pays et la famine qui y sévit. Rappelons que l'ICG, qui rassemble la fine fleur des stratèges démocrates et de leurs alliés étrangers, ne comprend pas d'administrateur coréen. S'exprimant juste avant dans le *Washington Post* que le résultat de l'élection présidentielle ukrainienne ne soit connu, le professeur Stephen Sestanovitch explique que le pays se divise entre deux cultures, un Ouest pro-occidental et un Est pro-russe, et non entre des conceptions politiques individuelles. Mais cet antagonisme est positif, assure-t-il, c'est lui qui a créé la démocratie ukrainienne. Un discours qui vise à justifier à l'avance une éventuelle « insurrection » pro-occidentale en cas de victoire du candidat pro-russe.

Enfin, Aryeh Neier, président de l'Open Society Institute de George Soros, regrette dans le *Daily Star* que l'administration Bush ne se rend pas compte du tort qu'elle cause aux Droits de l'homme. On touche là la limite des ONG de ce type : elles reprennent à leur compte la langue de bois du Parti démocrate et font donc semblant de croire à la bonne volonté de l'administration Bush en particulier et à la générosité des États-Unis en général.

**Réseau Voltaire**

## Omar Ahmad



Omar Ahmad est fondateur et président du Council on American-Islamic Relations.

### « Pour les musulmans d'Amérique, une quête d'équité »

Source : International Herald Tribune

Référence : « For America's Muslims, a quest for fairness », par Omar Ahmad, *International Herald Tribune*, 19 novembre 2004.

C'est avec un mélange d'espoir et de peur que près de sept millions de musulmans américains ont terminé les célébrations du Ramadan. En effet, un sondage commandé par le **Council on American-Islamic Relations** a révélé que 29 % des Américains pensent que les musulmans apprennent la haine à leur enfants, 27 % pensent qu'ils accordent moins d'importance à la vie que les membres d'autres confession et 29 % pensent qu'il y a une conspiration musulmane mondiale contre le mode de vie américain.

Ces croyances ont eu pour conséquence une augmentation des discriminations et des crimes racistes de 70 % dans la seule année dernière. Dans les neuf semaines qui ont suivi le 11 septembre 2001, on a décompté 700 attaques violentes ou meurtres contre des musulmans ou des personnes pris pour des musulmans. Certains musulmans se sont vus refuser l'accès à des avions à cause de leurs noms. Des personnalités publiques comme le représentant républicain de Louisiane, John Cooksey ou le révérend Jerry Falwell ont demandé des mesures discriminatoires contre les musulmans ou ont qualifié Mahomet de « terroriste ».

C'est pour toutes ces raisons que les musulmans doivent expliquer leur foi et signer la pétition rejetant la violence au nom de l'islam. Des centaines de mosquées ont été ouvertes lors des cérémonies du Ramadan pour accueillir des non-musulmans et leur faire découvrir le fonctionnement de notre foi. Il faut pourtant que nous soyons aidés par les dirigeants qui doivent condamner le racisme. Les médias doivent également éviter certains commentaires qui attisent la haine.



## Sylvain Charat



Sylvain Charat est directeur des études politiques du *think tank* Eurolibnetwork et directeur de cabinet d'Alain Madelin.

### « Cesser de financer les dictateurs »

Source : Jerusalem Post

Référence : « Stop financing dictators », par Sylvain Charat, *Jerusalem Post*, 21 novembre 2004.

Le 19 novembre, le Club de Paris a décidé d'annuler 80 % des 120 milliards de la dette irakienne. C'était bien le minimum si on considère que la plupart des prêts étaient douteux dès le départ, mais là-dessus le club reste muet. Le club, coordonné par le ministre français des Finances, comprend 19 gouvernements comme membres permanents et a un grand impact sur les autres gouvernements. Son but est de trouver des solutions coordonnées et soutenables pour régler les problèmes de paiements des pays endettés, qui sont souvent des pays dictatoriaux. Il recalcule ou annule les dettes comme il l'a fait pour l'Irak. Toutefois, avec cette prestigieuse institution, on oublie trop souvent que ce club est un moyen pratique pour les gouvernements démocratiques d'effacer les prêts cachés accordés honteusement aux dictatures.

Les populations démocratiques ne sont pas averties que leur propre gouvernement utilise leurs impôts pour financer des régimes dictatoriaux. Un club de voyous pour des États voyous. Les principaux bailleurs de fonds de Saddam Hussein étaient la France, l'Allemagne et la Russie. Ces trois pays, les principaux opposants au renversement du régime de Saddam Hussein, voulaient une réduction de 50 % de la dette alors que les États-Unis et le Royaume-Uni voulaient une réduction de 95 %. Le compromis de 80 % est assez bon pour la nouvelle démocratie irakienne, mais cela ne règle pas le problème des prêts aux dictatures.

Un gouvernement despotique qui utilise l'argent sans le consentement de sa population et l'utilise pour acheter des armes, des palais, opprimer son peuple et corrompre les élites politiques occidentales crée une obligation qui n'est qu'une dette corrompue. Un peuple libéré doit-il rembourser cela ? Les pays libres ne devraient pas avoir à prouver que la dette est illégitime. C'est aux créanciers de prouver que leurs dettes sont légitimes. Pourtant, il existe des arguments contre l'annulation de la dette, notamment que le respect du droit exige que tout contrat doit être honoré ; toutefois, le respect du droit est fondé sur une société de citoyens libres. On ne peut invoquer le respect du droit pour justifier des dettes qui ont été à l'encontre du droit. En outre, le non-remboursement de cette dette ne perturbera pas l'économie mondiale.

Les dettes corrompues devraient toujours être annulées, c'est une question d'éthique.

## John Holmes



Ancien chef de cabinet pour les Affaires étrangères de John Major puis directeur de cabinet et conseiller pour les Affaires étrangères de Tony Blair, John Holmes est ambassadeur du Royaume-Uni en France.

## « Donner leur chance aux Irakiens »

Source : Le Figaro

Référence : « Donner leur chance aux Irakiens », par John Holmes, *Le Figaro*, 19 novembre 2004.

Il existe des divergences dans la communauté internationale concernant l'Irak, mais on ne note pas assez les points d'accords. Au mois d'août, la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies a fait l'unanimité. Le transfert de souveraineté à l'Irak, l'organisation d'élections en janvier et la mise en place d'une assemblée constituante y ont été entérinés. Nous voulons tous voir se mettre en place un gouvernement issu des urnes en Irak, qui aura la crédibilité nécessaire pour poursuivre la reconstruction du pays.

Lors de la venue du Premier ministre irakien, l'Union européenne s'est prononcée en faveur d'un important dispositif d'assistance pour les élections et pour la formation des cadres de l'administration irakienne aux exigences de l'état de droit et de l'administration civile. La conférence internationale de Charm el-Cheikh sera l'occasion pour la communauté internationale d'affirmer son engagement. Les voisins de l'Irak peuvent faire beaucoup pour inciter la population irakienne à renoncer à la violence et à prendre part aux élections. Les autres acteurs de la communauté internationale peuvent également faire beaucoup pour aider le gouvernement intérimaire à élargir son assise populaire, notamment en direction de la communauté sunnite. L'Europe a un rôle clé à jouer, et je me réjouis que les ministres des Affaires étrangères de nos deux pays entendent s'y atteler, comme en témoignera leur présence commune à Charm el-Cheikh.

Pendant ce temps-là les élections en Irak se préparent et les derniers sondages indiquent qu'une vaste majorité d'Irakiens entend se rendre aux urnes. On sait toutefois que la situation sur le plan de la sécurité sera cruciale pour le bon déroulement du scrutin. Les troupes de 30 pays, dont onze de l'Union européenne, luttent contre les terroristes qui frappent surtout les civils irakiens.

Nous connaissons quant à nous des situations de prise d'otage, **comme les Français**. Il y a des factions en Irak, d'origine étrangère notamment, que rien n'arrête dans leur volonté de repousser les élections et de rétablir un régime totalitaire. C'est pour cela que nous avons soutenu la décision du Premier ministre **Iyad Allaoui** d'intervenir contre l'insurrection à Falloudja.

Nous devons remettre les Irakiens aux commandes de leur pays dans les plus brefs délais car personne ne veut de troupes étrangères sur son sol plus longtemps que ce n'est nécessaire. Les forces de sécurité irakiennes reconstituées comptent déjà plus de 200 000 hommes. Il y a plus de cent instructeurs britanniques pour les former aux métiers de la police à Bassora, à Bagdad et en Jordanie, dans le cadre d'un programme international auquel participent 14 autres pays. **Tony Blair** s'est engagé à ce que les troupes britanniques restent stationnées en Irak tant que le gouvernement irakien aura besoin de notre soutien.

En dépit de ce qu'on lit dans la presse, il y a vraiment du mieux en Irak dans

l'immense majorité du territoire, 90 %, épargné par la violence dans les secteurs hospitalier, de l'éducation et de la liberté de la presse. Les Irakiens méritent de sortir des années Saddam Hussein. La communauté internationale est résolue à les y aider. Le cynisme n'est plus de mise lorsqu'il s'agit d'exercer ses responsabilités. Les élections qui ont eu lieu récemment en Afghanistan montrent de quoi nous sommes capables quand nous serrons les rangs.

## Gareth Evans



Gareth Evans est président de l'International Crisis Group. Il est ancien ministre des Affaires étrangères australien (1988-1996). Il a été rapporteur sur les questions de sécurité du Forum économique mondial de Davos.

### « Éloigner la Corée du Nord du gouffre »

Source : International Herald Tribune

Référence : « Guide North Korea away from the brink », par Gareth Evans, *International Herald Tribune*, 18 novembre 2004.

La nouvelle administration Bush doit faire réfléchir à une politique efficace envers la Corée du Nord. Ce pays est l'un des moins accessibles et des plus dangereux. Personne ne peut être sûr qu'ils va accepter un accord, même objectivement raisonnable, pour éliminer son programme nucléaire en échange de soutien économique, de normalisation de ses relations internationales et de garanties de sécurité. Pourtant, la seule voie dont nous disposons est de trouver un accord.

L'administration Bush a refusé de faire une proposition d'accord depuis deux ans. Cette approche n'a fait qu'empirer la situation et le temps écoulé a dû profiter à Pyongyang pour développer son arsenal. La Corée du Nord n'a pas seulement assez d'armes pour dissuader une attaque, mais également pour les vendre à des groupes terroristes. **George W. Bush** doit changer de politique pour son second mandat. Après consultation de la Corée du Sud, de la Chine, du Japon et de la Russie, les États-Unis doivent faire une nouvelle offre avec un objectif clair.

L'**International Crisis Group** a présenté une description claire d'un **plan en huit phases**, soutenues par des menaces de sanction, qui pourrait servir de base à un accord. À la fin, Pyongyang aura abandonné ses armes, aura des relations diplomatiques avec le Japon, des bureaux de liaisons aux États-Unis, des garanties de sécurité multilatérales et une assistance énergétique fournie par la Corée du Sud, le Japon et l'Union européenne.

Cette ouverture sur l'extérieur et la diminution de la menace devraient faire évoluer le régime nord-coréen. Les États-Unis doivent donc énoncer une meilleure offre.

## Stephen Sestanovich



Stephen Sestanovich est membre du Council on Foreign Relations et professeur de diplomatie internationale à l'université de Columbia. Il a été ambassadeur spécial pour l'ex-URSS (1997-2001) après avoir été conseiller spécial du secrétaire d'État aux nouveaux États indépendants sous la présidence de Bill Clinton. Il est l'un des signataires de l'appel des 115 atlantistes contre Vladimir Poutine.

### « Les forces démocratiques de l'Ukraine »

Source : Washington Post

Référence : « Ukraine's Democratic Strengths », par Stephen Sestanovich, *Washington Post*, 19 novembre 2004.

La différence majeure entre l'élection de dimanche en Ukraine et les élections des dix dernières années dans les douze pays de l'ex-URSS est que le vainqueur n'est pas connu à l'avance. Les deux principaux candidats, **Viktor Yushchenko** et **Viktor Yanukovich**, ont eu chacun environ 39 % des voix selon le décompte officiel. Bien que l'Ukraine soit l'un des pays les plus divisés des ex-pays soviétiques, il semble avant tout devenir une démocratie.

Ce n'est pas que les élections n'aient pas vu un grand nombre d'irrégularités en faveur de Yanukovich organisées par le pouvoir ukrainien et la Russie de **Vladimir Poutine**. Ce n'est pas non plus que l'Ukraine ait vaincu ses problèmes de crimes, de pauvreté et de corruption ou résolu son problème d'identité nationale. Selon les sondages, 81 % des Ukrainiens voteraient aujourd'hui encore pour l'indépendance, mais cette proportion n'est que d'un tiers dans les provinces de l'Est. La polarisation du pays est très forte. Yushchenko écrase Yanukovich à l'Ouest et l'inverse se produit à l'Est, parfois avec des proportions de 30 contre un. Cette situation a pour conséquence qu'après chaque élection, une partie des électeurs se sent étranger au vainqueur et quand on gagne une élection, on est obligé de s'appuyer sur ses opposants car ils conservent une base importante.

L'Ukraine est un pays divisé, à mi-chemin entre la démocratie et le passé soviétique. C'est cette division qui rend la démocratie obligatoire. Ce n'est pas le consensus, mais le conflit et la polarisation qui ont créé la démocratie en Ukraine.

## Aryeh Neier

Aryeh Neier est président de l'Open Society Institute de George Soros et ancien directeur exécutif de Human Right Watch.

### « Les embûches de Bush pour les Droits de l'homme »

Source : Daily Star

Référence : « Bush's ambush of human rights », par Aryeh Neier, *Daily Star*, 19 novembre 2004.

Si on juge un gouvernement sur ses bonnes intentions, on devrait se réjouir de la réélection de **George W. Bush** car aucun président n'a autant parlé de la mission de l'Amérique de promouvoir la liberté dans le monde que celui-ci. La

stratégie de sécurité nationale du **National Security Council** de septembre 2002, contient de nombreux passages demandant une promotion des Droits de l'homme, le rapport sur les droits de l'homme dans le monde du **département d'État** conserve le degré d'attention de l'administration Clinton sur ce point. L'administration Bush a dénoncé l'état des Droits de l'homme non seulement dans des États parias comme la Birmanie, Cuba et la Syrie, mais aussi dans des pays stratégiques comme l'Égypte, l'Ouzbékistan ou la Chine.

Pourtant, beaucoup pensent que la réélection de Bush aura un impact négatif peut-être irréversible sur les Droits de l'homme. Cela pour trois raisons :

- ▶ Après que le prétexte des armes de destruction massive et des attaques terroristes du 11 septembre soit devenu intenable pour l'administration Bush, cette dernière a utilisé l'argument des Droits de l'homme pour justifier sa guerre en Irak. Cela a eu pour conséquence de diminuer la confiance des populations envers ceux qui défendent les Droits de l'homme.
- ▶ Les États-Unis ont réélu une administration qui a gravement violé les Droits de l'homme. Les deux symboles de ces violations sont **Guantanamo** et **Abu Ghraib**.
- ▶ Les Droits de l'homme s'affaiblissent en Amérique latine où l'administration Bush met la libéralisation du commerce sur le même plan que les Droits de l'homme, alors que la population souffre de cette libéralisation.

Les bonnes intentions de l'administration Bush les rendent aveugles aux dommages qu'ils causent.

## Voltaire

*Voltaire* est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. *Voltaire* est publié par les Éditions

Thomas Paine, 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France (SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny).

**Directeur de la publication** : Thierry Meyssan.

ISSN 1762-5157. Dépôt légal à parution. *Voltaire* est publié 200 fois par an et distribué à ses abonnés par courrier électronique au format PDF.

**Prix au numéro** (AlloPass) : Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$ ; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$ ; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$ ; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

### Abonnements

trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

annuel : particuliers 72 €, institutions et sociétés 180 €.

Paiement électronique sécurisé : [www.reseauvoltaire.net/abonnement.php](http://www.reseauvoltaire.net/abonnement.php) .

# La dette de l'Irak n'existe pas

La dette de l'Irak divise toujours ses créanciers. Pendant trois jours, du 17 au 19 novembre 2004, les 19 pays riches réunis au sein du Club de Paris ont tenté de se mettre d'accord sur le traitement à lui réserver. Mais les discussions sont particulièrement difficiles. La nervosité du président du Club de Paris, que nous avons rencontré le premier jour, est révélatrice de l'importance de l'enjeu et des tensions existantes à l'intérieur de ce Club opaque qui se décrit lui-même comme une « non-institution ».

Si les 120 milliards de dollars de dette de l'Irak (sans compter les sommes gigantesques demandées en réparations de la première guerre du Golfe et estimées à environ 200 milliards de dollars) occupent tant les argentiers du monde, c'est surtout qu'ils constituent un élément central dans la domination exercée par les grandes puissances et leurs entreprises dans l'économie du Moyen-Orient.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne, impliqués dans la gestion de l'Irak depuis l'invasion militaire de mars 2003, réclament des pays du Club de Paris 95 % d'annulation des créances qu'ils détiennent envers l'Irak. La France, la Russie et l'Allemagne, qui se sont opposées à la guerre, concèdent pour l'instant, le chiffre de 50 %.

Pourtant, est-il légitime de se laisser enfermer dans un débat où le seul choix possible serait de se prononcer sur un nombre entre 50 et 95 ? Le problème ne serait-il pas mal posé ?

Un assez large consensus se dégage pour affirmer que Saddam Hussein était un dictateur. Il en découle alors logiquement que la dette qu'il a contractée au nom de l'Irak est odieuse. Cette doctrine juridique [1] très claire a été conceptualisée en 1927 par Alexander Nahum Sack, ancien ministre de Nicolas II et professeur de droit à Paris : « *Si un pouvoir despotique contracte une dette non pas pour les besoins et dans les intérêts de l'État, mais pour fortifier son régime despotique, pour réprimer la population qui le combat, etc., cette dette est odieuse pour la population de l'État entier. Cette dette n'est pas obligatoire pour la nation ; c'est une dette de régime, dette personnelle du pouvoir qui l'a contractée, par conséquent elle tombe avec la chute de ce pouvoir.* » Les dettes contractées par Saddam Hussein sont donc nulles et non avenues. Le



remboursement doit être demandé personnellement aux anciens dirigeants : ce n'est pas une dette de l'État irakien. Cet argument a déjà été reconnu et utilisé en droit, ce n'est pas une hérésie.

Aujourd'hui, le gouvernement irakien est illégitime : il a été imposé par les États-Unis au terme d'une guerre lancée en violation du droit international, sans l'aval du peuple irakien, c'est le moins que l'on puisse dire. Les dettes que ce gouvernement contracte, notamment envers les grandes multinationales états-uniennes comme Halliburton, sont elles aussi odieuses.

En outre, Sack affirme que dans le cas de dettes reconnues odieuses, les créanciers qui ont prêté au pouvoir dictatorial en connaissance de cause portent une part de responsabilité et ne sont pas en droit d'exiger des populations qu'elles remboursent. Or les créanciers de l'Irak connaissaient bien Saddam Hussein et la nature de son régime.

La conclusion tombe : la dette de l'Irak n'existe pas. L'urgence n'est donc pas de discuter d'un pourcentage d'annulation. Elle est de mettre fin à l'occupation militaire et de donner au peuple irakien les leviers de décision. Les démocrates du monde entier doivent l'exiger de toutes leurs forces et faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils agissent fermement en ce sens.

Traçons des perspectives. Une fois que l'Irak aura élu démocratiquement son gouvernement, celui-ci sera parfaitement en mesure de refuser de reconnaître la dette contractée en son nom par Saddam Hussein, puis par les autorités nommées par les États-Unis. Il ne sera alors plus question de remboursements. Les autres pays ayant connu des dictatures notoires, comme l'Argentine, le Chili, le Brésil, les Philippines, l'Indonésie, la République démocratique du Congo, le Nigeria et bien d'autres, pourront suivre cet exemple.

Il ne sera alors plus nécessaire que les créanciers du Club de Paris passent de longues journées à discuter d'un pourcentage d'annulation. Ce petit jeu entre créanciers pourra cesser. Contrairement à aujourd'hui, les décisions concernant les pays du Sud ne seront alors plus prises à Washington, Londres, Paris ou Bruxelles. Elles pourront enfin être prises au Sud, par le Sud, et pour le Sud.

**Damien Millet**

*Président du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM France), coauteur avec Eric Toussaint du livre « 50 questions 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale », éd. Syllepse/CADTM, 2003. Mail : [damien.millet@cadtm.org](mailto:damien.millet@cadtm.org)*

---

[1] Voir « La doctrine de la dette odieuse », par Anaïs Tamen, sur le site [www.cadtm.org](http://www.cadtm.org).